



Touch' Résilience 50

**Titre de créance à capital non garanti
représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Commercialisation du 9 février 2015 au 7 avril 2015**

- **Remboursement avec gain de 6 %⁽¹⁾ dès qu'une année le marché actions européen amorce une légère hausse**
- **Protection conditionnelle du capital à l'échéance des 10 ans jusqu'à 50 % de baisse de l'indice ; risque de perte en capital au-delà**

(1) Soit un rendement actuariel de 6 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6 %) à 4,81 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 10 ans avec 10 coupons de 6 %).

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type "action".

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente des Titres de créance avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), le montant remboursé dépendant alors des conditions de marché en vigueur et pouvant être différent (inférieur ou supérieur) au montant résultant de l'application de la formule.

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Développé par :



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

APREP
DIFFUSION

Touch' Résilience 50 vous offre :

- Une participation à la performance du **marché actions européen**, représenté par l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) ;
- Un remboursement possible **à l'échéance des 10 ans, ou bien par anticipation** l'une des années précédentes⁽¹⁾ ;
- Le versement potentiel de **coupons annuels de 6 %⁽²⁾** si l'indice EURO STOXX 50® clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au terme de l'une des 10 années ;
- **Une protection du capital à l'échéance des 10 ans jusqu'à 50 % de baisse finale de l'indice** ; un **risque de perte en capital** au-delà.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que tous les rendements annoncés dans cette brochure s'appliquent aux versements nets de frais effectués avant le 7 avril 2015 et ne tiennent pas compte des frais de gestion et prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement.

(2) Soit un rendement actuariel de 6 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6 %) à 4,81 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 10 ans avec 10 coupons de 6 %).

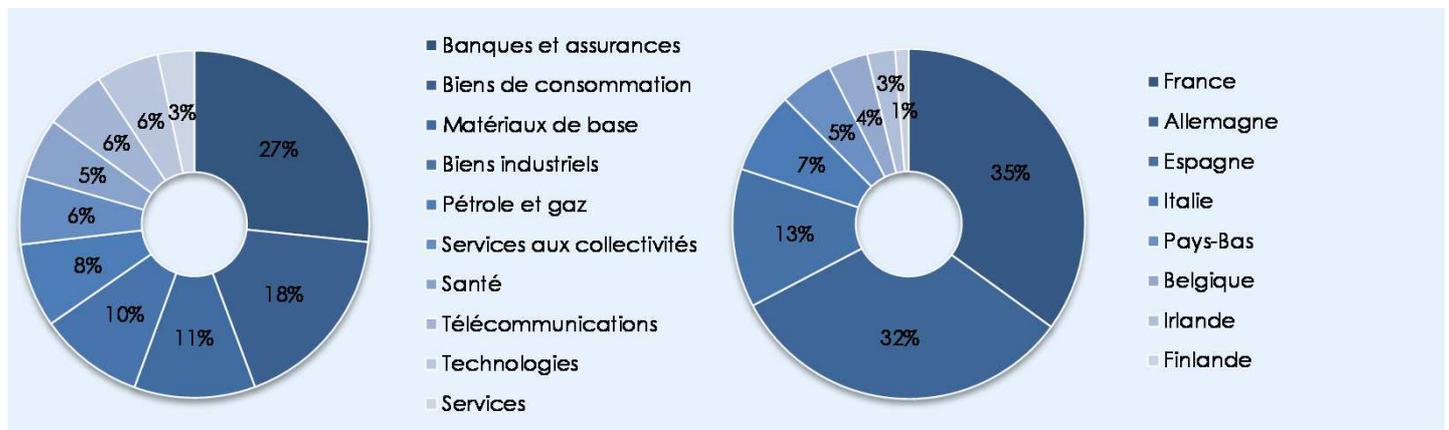
L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Touch' Résilience 50 est adossé à l'indice actions EURO STOXX 50®, composé de **50 des premières capitalisations boursières de la zone euro**.

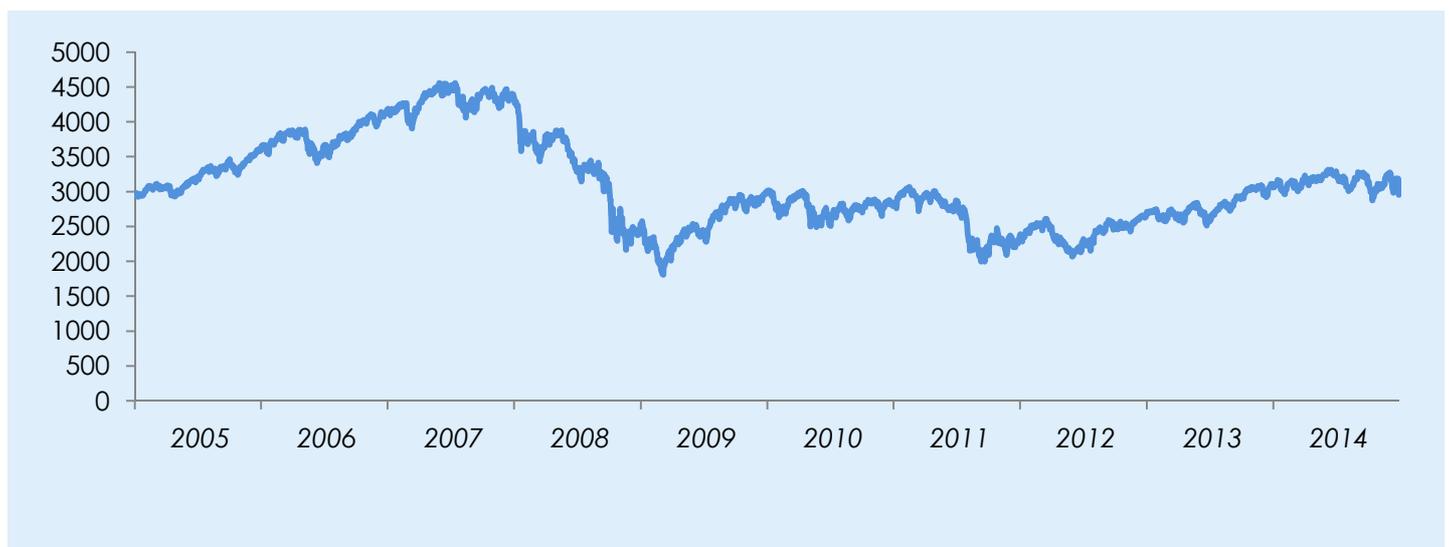
Diversifié géographiquement et sectoriellement, l'indice est représentatif de la tendance globale des grandes entreprises européennes. Sa composition est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

Composition sectorielle au 31 décembre 2014

Composition géographique au 31 décembre 2014



Cours historiques entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2014



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

LE MÉCANISME

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, on observe le cours de l'indice EURO STOXX 50® et on l'enregistre comme niveau d'origine.

Années 1 à 9

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de l'indice :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾ :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Le capital} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Autant de coupons de 6 \%} \\ \hline \text{que d'années écoulées depuis l'origine} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{106 \% à 154 \% du capital,} \\ \hline \text{selon l'année du remboursement}^{(2)} \\ \hline \end{array}$$

- Sinon, Touch' Résilience 50 dure jusqu'à l'année suivante.

Année 10

Dans le cas où Touch' Résilience 50 n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois le niveau de l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾ :

- Si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Le capital} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{10 coupons de 6 \%} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{160 \% du capital}^{(3)} \\ \hline \end{array}$$

- Si, à cette date, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais que **la baisse n'excède pas 50 %**, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Le capital} \\ \hline \end{array}$$

- Dans le cas où l'indice clôture en **baisse de plus de 50 %** par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Le capital} \\ \hline \end{array} - \begin{array}{|c|} \hline \text{La baisse de l'indice} \\ \hline \text{à la date de constatation finale} \\ \hline \text{par rapport à son niveau d'origine} \\ \hline \end{array}$$

L'investisseur subit donc une **perte en capital**. Celle-ci serait totale si l'indice venait à perdre l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale.

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement.

(2) Soit un rendement actuariel de 6 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6 %) à 4,91 % (dans le cas d'un remboursement après 9 ans avec 9 coupons de 6 %).

(3) Soit un rendement actuariel de 4,81 %.

AVANTAGES

- Touch' Résilience 50 est adossé à un indice de référence : l'EURO STOXX 50®.
- Le produit est indexé indirectement à l'indice, permettant de diversifier le risque actions d'un portefeuille d'investissement.
- Il suffit que l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au terme de l'une des 10 années pour que Touch' Résilience 50 prenne automatiquement fin, le cas échéant par anticipation, et verse un gain de 6 % par année écoulée depuis l'origine⁽¹⁾. De ce fait, le rendement de Touch' Résilience 50 peut être supérieur à celui de l'indice.
- Tant que la baisse de l'indice au terme de l'année 10 ne dépasse pas -50 %, l'investisseur bénéficie de la protection de son capital à l'échéance.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur prend un risque de perte en capital à l'échéance, dans le cas où au terme de l'année 10 l'indice clôture avec une baisse excédant -50 %.
- Le gain est plafonné aux coupons annuels de 6 %⁽¹⁾, même si la hausse de l'indice est supérieure.
- En cas de revente avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Il existe donc un risque de perte partielle ou totale en capital.
- La performance de l'indice EURO STOXX 50® est calculée sans prise en compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** - Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50®.
- **Risques de marché** - Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice EURO STOXX 50® se situe aux alentours du seuil des 50 % de baisse.
- **Risque découlant de la nature du produit** - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Il existe notamment un risque de perte partielle ou totale en capital.
- **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de contrepartie** - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les investisseurs peut être appréciée par les *ratings* attribués par les agences de notation financière.
- **Ajustement - substitution - remboursement anticipé** - Dans certaines circonstances, notamment en cas de changement législatif ou réglementaire, d'événements affectant l'indice sous-jacent, BNP Paribas pourra procéder à des ajustements, des substitutions, voire au remboursement anticipé des Titres de créance. Le montant remboursé pourra être différent de celui prévu par la formule et se traduire, le cas échéant, par une perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Soit un rendement actuariel de 6 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6 %) à 4,81 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 10 ans avec 10 coupons de 6 %).

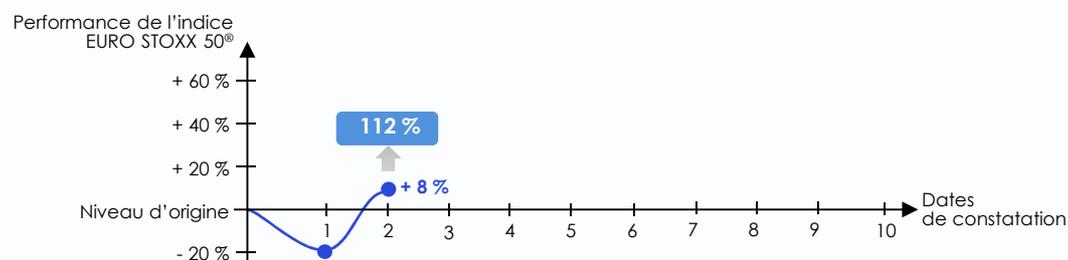
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

- Performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine
- - - Seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance

■ Montant remboursé

Cas de remboursement par anticipation

Exemple 1 : Hausse rapide de l'indice

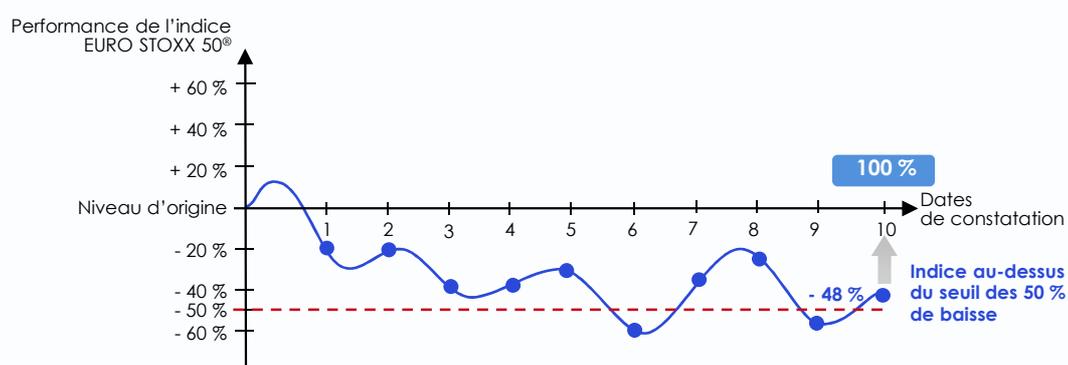


Cas de remboursement à l'échéance

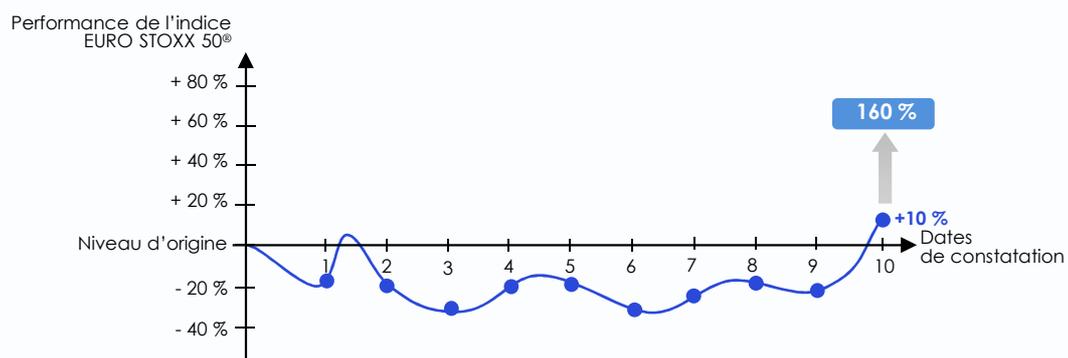
Exemple 2 : Baisse de l'indice de forte ampleur à terme



Exemple 3 : Baisse de l'indice d'ampleur limitée à terme



Exemple 4 : Hausse de l'indice à terme



Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future ou de celle de l'indice. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

- Année 1 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 2 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en hausse de 8 % par rapport à son niveau d'origine. Le produit est donc automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital majoré de 2 coupons de 6 %, soit un total de **112 % du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de 5,83 %.**

- Années 1 à 9 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine, soit en dessous du seuil des 50 %. L'investisseur subit une perte en capital égale à la baisse de l'indice. Il reçoit $100\% - 60\% = 40\%$ du capital.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de -8,76 %.**

- Années 1 à 9 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en baisse de 48 % par rapport à son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil des 50 %. L'investisseur reçoit donc **l'intégralité du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est nul.**

- Années 1 à 9 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice EURO STOXX 50® clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc **160 % du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de 4,81 %.**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN

XS1176683479

Forme juridique des Titres de créance

Notes à capital non garanti

Émetteur

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+(1))

Garant de la formule

BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch Ratings A+(1))

Valeur nominale

1 000 €

Période de souscription

Du 9 février 2015 au 7 avril 2015.

Commissions de distribution

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,42 % TTC du montant de l'émission.

Sous-jacent / indice

Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145)

Date de constatation initiale

7/04/2015

Dates de constatation annuelle

7/04/2016, 7/04/2017, 9/04/2018, 8/04/2019, 7/04/2020, 07/04/2021, 7/04/2022, 11/04/2023, 8/04/2024

Date de remboursement anticipé

27/04/2016, 27/04/2017, 30/04/2018, 29/04/2019, 27/04/2020, 27/04/2021, 27/04/2022, 2/05/2023, 29/04/2024

Date de constatation finale

7/04/2025

Date d'échéance

25/04/2025

Agent de calcul

BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas; potentiellement source de conflit d'intérêts)

Valorisation / marché secondaire

Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance

Cotation

Bourse du Luxembourg (marché réglementé)

FORMULE DE REMBOURSEMENT

- Montant remboursé à la date de remboursement anticipé dans le cas où l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à une date de constatation annuelle :

$$N \times (100 \% + n \times 6 \%)$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation finale :

$$N \times 160 \%$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais que la baisse est imitée à 50 % à la date de constatation finale :

$$N \times 100 \%$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale :

$$N \times (100 \% - \frac{I_{final} - I_{initial}}{I_{initial}})$$

avec :

N : valeur nominale

n : nombre d'années écoulée depuis l'origine

$I_{initial}$: niveau de l'indice à la date de constatation initiale

I_{final} : niveau de l'indice à la date de constatation finale

AVERTISSEMENT

Touch' Résilience 50 (ci-après les « Notes ») sont des **Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques pour vérifier le caractère adapté du produit ou son adéquation à ses exigences et ses besoins dans le cadre de l'assurance vie. Il est également rappelé que cet investissement requiert l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Notes. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Notes exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Notes avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La documentation juridique est composée (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 5 juin 2014 visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa n° 13-259, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Notes, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Les Conditions Définitives sont disponibles sans frais auprès d'APREP Diffusion. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Notes, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que l'émission des Titres ne constitue pas une offre au public.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et à l'adresse suivante : <http://eqdpo.bnpparibas.com/XS1176683479>. Les Conditions Définitives sont disponibles sans frais auprès d'APREP Diffusion.

Votre contact :

Marc BEHERAY

Responsable Marché Epargne et Produits Financiers

mbeheray@aprep.fr

Tél. : 01 72 98 48 24